

## Pourquoi donner au CAB St-Jean à votre décès?

- Parce que le Centre d'action bénévole soutient et stimule l'action bénévole pour répondre aux besoins du milieu.
- Parce que le rôle du Centre est de soutenir des organismes ainsi que ses bénévoles tout en offrant des services aux individus.



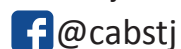
Donner au Centre d'action bénévole de Saint-Jean, c'est donner au suivant, à ceux qui nous ont aidés au cours de notre vie.

*La meilleure manière d'atteindre le bonheur est de le donner aux autres.*

-Baden Powell



134, rue Saint-Georges  
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 2S8  
Téléphone : 450 347-7527  
Télécopieur : 450 347-7323  
info@cabstjean.org  
www.cabstjean.org



## DonS planifiés



*Redonner à la société ce qu'elle m'a donné, c'est ce que je souhaite, même après ma mort.*

[www.cabstjean.org](http://www.cabstjean.org)

## TYPES DE DONS PLANIFIÉS



### Le don par testament

Il est possible d'appuyer le Centre d'action bénévole de Saint-Jean en l'inscrivant dans votre testament. Lorsque vous rédigez votre testament devant le notaire, vous pouvez léguer une partie ou la totalité de vos biens ou le résidu de votre succession au Centre d'action bénévole.

### Le don de titres

Le don de titres consiste à faire don de tout instrument financier inscrit à une Bourse des valeurs, dont les actions, les obligations, les billets, les bons de souscription ou les instruments financiers à terme. Depuis 2006, les gouvernements ont annulé l'impôt exigible sur le gain en capital pour les actions cotées en Bourse lorsque celles-ci sont données à des organismes publics de bienfaisance.



### Le don d'assurance vie

Pour faire don de votre assurance vie, vous pouvez soit souscrire à une nouvelle police d'assurance vie en désignant le Centre d'action bénévole comme propriétaire et bénéficiaire irrévocable de celle-ci ou soit céder une police existante dont vous n'avez plus besoin en désignant le Centre d'action bénévole comme bénéficiaire irrévocable du capital-décès de la police d'assurance vie collective que vous détenez.

### Le don de rente de bienfaisance

Le don de rente de bienfaisance vous permet à la fois de toucher un revenu confortable et fixe tout en faisant un don substantiel au Centre d'action bénévole.

### Le don en nature

Le don en nature est un don de biens matériels fait au Centre d'action bénévole à partir d'actifs autres que les espèces, comme des biens immobiliers, des biens personnels désignés (œuvres d'Art, livres rares, etc.) ou des valeurs mobilières.

## UNE HISTOIRE DE DON PLANIFIÉ...

Quelque temps après le décès de son épouse, Robert se décide à prendre rendez-vous avec son notaire, Me Nadine Beaugrand, pour mettre à jour son testament. Après discussions sur les modifications souhaitées par Robert, Me Beaugrand lui demande s'il connaît les dons planifiés et plus particulièrement le don par testament.

Robert ne connaît pas trop ça, mais s'empresse de mentionner qu'il ne veut rien enlever à ses enfants et à ses petits-enfants. Me Beaugrand lui explique qu'il y a plusieurs façons de donner par testament et que ses héritiers n'en seraient pas vraiment pénalisés en raison des avantages fiscaux. Robert, qui a régulièrement fait un don au Centre d'action bénévole de Saint-Jean se dit qu'il pourra aider l'organisme encore après son décès. Il n'aurait jamais pensé pouvoir le faire et se réjouit que son notaire lui ait proposé.

Et vous? Avez-vous déjà pensé à un leg testamentaire en faveur d'un organisme?

